

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3^e page (— d' —)..... } 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une vague de gallophobie. — Lord Curzon renouvelle ses attaques contre la France. Déplorables manifestations anti-françaises en Italie. — La Presse indépendante.

Depuis quelques temps, la patience de la France est mise à une rude épreuve par nos alliés d'hier : il ne se passe guère de jours sans que se produise quelque manifestation gallophobe. C'est à se demander si certains esprits ne réservent pas tous leurs soins pour amener la dissolution définitive de ce qui fut l'Entente.

Aujourd'hui, nous avons à signaler un double accès de gallophobie : le premier s'exhale en Grande-Bretagne (nous commençons d'ailleurs à nous habituer à l'animosité d'Outre-Manche), le second a surgi en Italie.

Toutes ces attaques, montées contre la France, ne laissent pas d'être déplacées et inopportunes ; d'autant plus que rien ne les justifie.

Nous avons noté le flottement qui régnait dans la presse britannique, au sujet des paroles prononcées par M. Briand à Washington. On eût dit qu'elle attendait un mot d'ordre, pour fixer son attitude.

Ce mot d'ordre vient précisément de lui être donné par lord Curzon, le ministre des Affaires Étrangères.

Le dernier discours de cet homme d'Etat manque de loyauté : la forme en est extrêmement cordiale, mais le fond est d'une malveillance soulignée à notre égard.

Nous avons été habitués, par Lloyd George lui-même, aux incartades brutales, aux coups de poings diplomatiques. Est-ce une raison pour que nous nous accommodions des unes et des autres ?

Mais, voici les faits. Après avoir célébré les bienfaits de l'union inter-alliée, lord Curzon a mené une charge à fond contre la France qui, prétend-il, cherche par tous les moyens à briser cette union. Et, tour à tour, il a analysé tous les méfaits de la France.

Examinés de près, nos crimes se ramènent à un seul : nous ne voulons plus sacrifier nos intérêts primordiaux aux visées britanniques. Nous sommes traités à l'alliance, parce que nous refusons de nous conduire en peuple esclave !

Étrange paradoxe ! Mauvaise foi cynique !

Est-ce la faute de la France, si les Lloyd George et les lord Curzon ont mis sur le cheval grec qui, s'il arrivait, devait valoir à la Grande-Bretagne Constantinople et les Détroits ?

Est-ce notre faute, si l'Allemagne ne désarme pas et se refuse à effectuer les réparations, alors qu'elle est encouragée à la résistance, et chaque jour davantage, par la Grande-Bretagne ?

Est-ce nous qui avons installé l'émir Fayçal au nord de la Syrie et Abdullah au sud, nos ennemis déclarés ?

Le gouvernement de Londres nous impute l'échec de toutes ses directives de politique étrangère. Nous n'y pouvons rien.

Mais nous savons que, sans nous, et par la faute de la Grande-Bretagne, la Pologne eût été l'an passé livrée à la Russie Rouge ; nous savons que, si nous avions écouté Londres, nos soldats se battraient encore contre Angora pour offrir Byzance à l'Angleterre ; nous savons aussi que, si nous nous asservissions à la politique londonienne, demain nous serions désarmés et à la merci de l'Allemagne, militairement et économiquement, que nous ne toucherions pas un centime de réparations !

L'opinion française fait preuve d'une maîtrise, d'un sang-froid remarquables : elle s'est refusée à suivre la presse anglaise sur le terrain de la discorde. Mais l'heure n'est peut-être pas éloignée, où cette opinion réagira devant la mauvaise foi persistante, la répétition des attaques injustifiées.

Nous faisons des vœux pour qu'on se ressaisisse à Londres et qu'on renonce à des procédés indignes d'une grande nation. Mais la malveillance systématique, témoignée à la France, ne nous permet guère d'espérer un revirement, tant que l'équipe Lloyd George restera au pouvoir.

Ce qui montre bien que tout un plan de propagande anti-française est

dressé, c'est que les incidents, particulièrement fâcheux, qui viennent de se produire en Italie, ont leur source dans des informations, absolument erronées, transmises par des agences britanniques.

Si les esprits n'étaient pas montés contre la France, si une campagne sournoise, mais active, incessante, n'était menée contre nous, quelques lignes parues dans un journal ne suffiraient pas à provoquer la mise à sac d'un Consulat et des violences à l'égard des représentants d'un pays allié.

Nous comprenons très bien qu'on éprouve une certaine émotion à voir insulter l'armée de son pays. Mais, il est inconcevable que des journalistes se rencontrent qui puissent inventer de toutes pièces des insolences de cette sorte. Voilà les vrais, les premiers coupables. Est-ce à dire que tous les énergumènes qui, bien à la légère, se sont livrés à des manifestations anti-françaises sont excusables ? En aucune façon ; car, si les simples citoyens prennent l'habitude de s'écarter des consuls ou ambassades et de violenter les représentants d'un pays étranger chaque fois qu'un différend, vrai ou faux, est signalé, c'est l'état de guerre permanent en perspective. Enfin, on ne s'explique pas, l'incurie de ceux qui, prévenu des manifestations et chargés de faire respecter l'ordre, n'ont pas su protéger, comme à Turin, le consulat de France.

Les regrets exprimés à Paris par l'ambassadeur d'Italie, les excuses présentées à Rome auprès de notre ambassadeur, constituent une première satisfaction.

Mais ces démarches sont insuffisantes.

Nous voulons des sanctions, et des sanctions telles, que de pareils incidents ne se renouvelent plus.

Personne n'a oublié, en France, les fâcheux incidents, qui ont marqué la visite en Italie, en septembre dernier, de la mission militaire française chargée d'aller saluer nos soldats tombés sur le sol italien.

Si, à ce moment là, les fauteurs de désordres avaient été punis comme il convenait, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui de nouvelles attaques contre la France.

Quoi qu'il en soit, il importe que nous autres, Français, nous conservions la mesure et évitions toute parole susceptible d'envenimer les différends actuels. Montrons, une fois de plus, au monde et à nos alliés que les frictions ne sont pas de notre goût, que nous voulons la paix, absolument parlant.

Des incidents précédents, nous pouvons tirer un autre enseignement.

Les Français, non avertis, pourraient être surpris de l'accord presque unanime des journaux soit anglais, soit italiens, pour blâmer la France, chaque fois qu'un différend se produit.

La vérité c'est qu'à de rares exceptions, la presse de ces pays a cessé d'être une presse libre et une presse d'opinions pour devenir un instrument d'informations et le jouet d'un consortium de gens d'affaires, gros financiers, industriels.

Ce sont ces derniers qui manœuvrent les journaux tant britanniques qu'italiens. De là à coups, ces heurts violents. De là aussi, cette absence totale de pondération. Au lieu de servir les intérêts supérieurs du pays, de la collectivité des citoyens, ce sont les intérêts, très particuliers, d'un petit clan qu'on sauvegarde.

Voilà le mal profond.

En conséquence, il convient de conserver jalousement la liberté, l'indépendance de la Presse. Une presse affranchie de toute tutelle politique, financière, économique : voilà la première condition de santé morale pour un pays.

Le journalisme ne doit pas sombrer dans le mercantilisme.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

À la rencontre de M. Briand

Pour saluer, dans les eaux françaises, le président du conseil, retour de Washington, une force navale, composée des destroyers « Amiral-Senès », « Vasco », « Dugny » et « Mazare », de Cherbourg, et plusieurs torpilleurs de la flotille de Brest, prendront la mer le 2 décembre.

Ce qui montre bien que tout un plan de propagande anti-française est

Après Washington

Suivant une dépêche de Washington aux journaux, le chargé d'affaires d'Allemagne doit avoir un entretien avec un haut fonctionnaire du département d'Etat dans lequel il serait question pour les Allemands de se faire inviter à la Conférence par les Etats-Unis.

On assure que l'Allemagne voudrait discuter sur le sol américain, la question des réparations et le désarmement des armées de terre.

Sur la question des réparations, elle espérait obtenir une révision des conditions.

Les délégués allemands seraient autorisés à donner contre une agression les garanties réclamées par M. Briand.

M. Lloyd George partirait pour Washington

Le « Sunday Times » confirme que M. Lloyd George, si les circonstances le permettent quittera l'Angleterre samedi prochain pour Washington, où sa présence est impérative. En tout cas, ajoute le journal, M. Lloyd George arrivera aux Etats-Unis avant la mi-décembre.

Le voyage du maréchal Foch

Après un arrêt à Saint-Paul, où il a fait l'éloge du soldat américain, devant une foule énorme, réunie en son honneur, le maréchal Foch a été reçu à Minneapolis avec un égal enthousiasme, avant de partir pour Bismarck, dans le North-Dakota.

En Cilicie

Une information de l'agence Reuter dit que le gouvernement britannique a fait connaître son intention d'envoyer un navire en Cilicie, en cas de nécessité pour emmener ceux de ses sujets britanniques qui désiraient quitter le pays. Mais, qu'à part cela, il n'a, en Cilicie, aucune intention d'aucune sorte.

Les Espagnols au Maroc

D'après les relevés officiels, le total des pertes de l'armée espagnole depuis le commencement de la campagne actuelle de Melilla n'atteint pas 500 morts. Le nombre des blessés est d'environ 2.000, dont la plupart ont repris leur service. Le nombre des malades gardé une proportion normale, étant donnée l'importance des troupes dont l'armée africaine se compose. Celle-ci atteint 140.000 hommes, et, dans le cas où les opérations seraient suspendues momentanément, les soldats les moins indispensables seraient rapatriés.

Chambre des Députés

Séance du 28 novembre 1921

La Chambre discute le projet de loi portant fixation du budget général de 1922. L'article 1^{er} concernant les crédits ouverts aux différents ministères est réservé.

Le budget des dépenses s'élève à 24 milliards 973.239.027 francs.

M. Delachanal parle en faveur des maisons à bon marché.

M. Masson dit que les secours distribués aux indigents et aux familles nombreuses sont insuffisants.

M. Fallières présente le budget de l'hygiène publique qui s'élève à 234.604.563 fr.

M. Leredu, ministre de l'hygiène, prend la parole et dit les efforts faits en faveur de l'hygiène. Puis les divers articles et l'ensemble du budget de l'hygiène sont votés.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée au soldat Marty, du 207^e d'infanterie : « Bon soldat. Blessé grièvement en se portant à l'assaut des positions ennemies devant Moronvilliers, le 22 avril 1917. »

Promotion

M. Malenfant, lieutenant au 7^e, est nommé à titre définitif lieutenant d'infanterie territoriale.

P. T. T.

Sont recus au concours à l'emploi de surnuméraire des P. T. T., les candidats du Lot dont les noms suivent :

MM. Graulière, avec le n° 23 ; Agié, avec le n° 203 et Darrieux, avec le n° 340.

L'élection de Luzech

Inscrits : 2.516 ; Votants : 1.932

	Delport	Pons	Miquel
Albas.....	66	23	150
Anglars-Juillac.....	49	33	19
Bélays.....	41	33	34
Caillac.....	27	20	74
Cambayrac.....	7	20	16
Carnac-Rouffiac.....	41	31	25
Castelfranc.....	18	30	54
Douelle.....	70	34	110
Luzech.....	94	129	120
Parzac.....	40	36	25
Saint-Vincent.....	63	73	55
Sauzet.....	34	22	67
Villesèque.....	78	35	37
	628	518	786

Le résultat de cette élection ne nous surprend point.

Nous l'avions prévu en désolant à M. Delport de poser sa candidature.

Mais il n'y a pas lieu de tirer des chiffres qui précèdent des conclusions excessives. La République ne court aucun danger : le succès de M. Delport ne la mettrait pas en péril ; la victoire d'un de ses concurrents ne serait pas davantage un écrasement décisif de cette abominable « réaction » que les purs — qui n'eurent, jamais avec elle, la moindre tractation ! — se croient tenus de découvrir partout, leurs groupements exceptés.

Aussi bien, tout commentaire est désormais superflu : les électeurs ont prononcé ; il n'y a qu'à enregistrer leur verdict. C'est chose d'autant moins pénible que les trois candidats se réclamaient du programme républicain. D'où il suit que la lutte se réduit à une simple question de personne.

Certes, nous eussions bien préféré, ici, que pût se maintenir indéfiniment cette entente de l'union sacrée qui fit, pendant la guerre, la force de notre Pays.

C'est un rêve irréalisable, hélas !... parce qu'il va à l'encontre des ambitions.

Il faut donc se résigner à accepter l'inévitable, c'est-à-dire la lutte. Et il est manifeste que les groupements d'opposition se sont efforcés de faire de M. Delport leur candidat. Peut-on en conclure que le député du Lot acceptait le rôle qu'on voulait lui faire jouer ?

Depuis son élection, M. Delport a été fidèle à ses promesses. Sa bonne foi, sa sincérité sont établies par ses votes républicains à la Chambre. Et puis, qui oserait affirmer que ses concurrents n'ont pas eu, eux aussi, un contingent appréciable de voix de l'opposition ?

Ce qui importe, c'est que M. Delport reste fidèle à ses engagements. Tant qu'il en sera ainsi, nous nous refuserons à le traiter en suspect.

Le scrutin de dimanche sera donc ce qu'il voudra. La chose est de mince importance puisque les candidats affirment leur égal dévouement au régime actuel.

Ces lignes étaient écrites lorsqu'on nous annonça le désistement de M. Delport et la candidature de M. Verne, ancien préfet, conseiller municipal de Luzech, chevalier de la Légion d'Honneur.

Personne ne saurait contester la grande compétence ni le républicanisme du nouveau candidat.

M. Verne a cédé aux sollicitations de nombreux électeurs qui voudraient voir leur représentant habiter au milieu d'eux. Ces électeurs pensent aussi que la grande expérience de l'ancien préfet serait précieuse pour le canton.

Pour nous, aujourd'hui comme hier, nous ne voulons pas intervenir dans une lutte où il n'y a en présence que des candidats républicains.

C'est aux électeurs qu'il appartient de décider.

A. C.

Nous recevons au dernier moment la lettre suivante de M. Verne :

Luzech, le 28 novembre 1921.

Monsieur le Directeur,

Le résultat négatif du premier tour de scrutin, pour l'élection d'un conseiller général dans le canton de Luzech, a amené un grand nombre d'électeurs à penser qu'une candidature nouvelle répondrait au vœu qu'indiquait le vote de dimanche. Ils m'ont demandé avec instance d'être le candidat nouveau. Je n'ai pu me dérober aux fortes raisons qu'ils m'ont fait valoir. Je suis candidat d'Union Républicaine au mandat de Conseiller Général de Luzech pour le scrutin du 4 décembre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,

l'assurance de ma considération la plus distinguée.

F. VERNE,
Préfet honoraire,
à Luzech.

De son côté, M. Delport nous adresse son désistement que l'heure tardive ne nous permet pas d'insérer.

Notons simplement que M. Delport, après avoir remercié sincèrement les électeurs qui ont voté pour lui, déclare qu'il a pleine confiance dans le corps électoral pour élire l'homme qui, par son expérience et ses éminentes qualités, peut rendre d'immenses services au canton.

MONOPOLES

Ces jours derniers, au cours de la discussion des interpellations sur la politique financière, il a été parlé beaucoup des monopoles d'Etat.

Sans doute, il ne faut pas exagérer et dire que tout ce que l'Etat entreprend, est mal géré. Mais dire que l'Etat est mauvais commerçant, mauvais industriel, est une vérité.

Aussi bien cette critique a été faite par un partisan des monopoles d'Etat, M. Albert Thomas, lui-même.

Dans une interview, l'ancien ministre de l'armement a exposé les raisons pour lesquelles il lui avait paru bon de réquisitionner les usines, matériel et ouvriers pendant la guerre.

Il a dit notamment : « Enfin, et surtout, on réquisitionne ce qui existe, et après ? Qu'aurions-nous fait sans l'esprit d'entreprise et sans l'amour du risque ? On ne réquisitionne pas l'intelligence ! »

Ces paroles sont bien la condamnation des monopoles d'Etat.

Aussi bien, comme le dit un de nos excellents confrères du Courrier de l'Aveyron, l'esprit d'entreprise, l'amour du risque, l'intelligence sont des mots qui ne peuvent guère s'adapter à la gestion des monopoles d'Etat où l'on ne connaît que routine, moindre effort et je m'en... ichisme.

Et certes, c'est logique, parce que dans les administrations, industries d'Etat, il n'y a pas d'émulation, pas de responsabilité.

Directeurs, chefs de services divers et autres employés savent que zélés ou indifférents, ils n'arriveront pas à une situation plus rémunérée, plus élevée. L'émulation, l'intérêt personnel, ça n'existe pas. Que le monopole donne ou ne donne pas de bénéfices, directeur, chefs de services, employés principaux et autres employés n'ont pas un sou de plus ni de moins.

Dans ces conditions, pourquoi s'en faire, disent-ils. Et ils ne s'en font pas.

Ont-ils tort, ont-ils raison ? C'est affaire de conscience de leur part. Mais il n'en est pas moins vrai que si ces directeurs, chefs de services, employés savaient que leur zèle serait récompensé, ils en mettraient un coup de plus.

Et nous n'aurions pas des malfaçons, des déchets, des services dont le public n'a pas le droit d'être satisfait.

Le commerçant ne ferme pas sa boutique quand il sait que des clients doivent venir s'approvisionner chez lui, et il fait tout son possible pour le bien servir. C'est son intérêt, et l'intérêt guide les hommes : chacun le sait.

La où il n'y a pas d'intérêt, comme dans les emplois des monopoles, on ne trouve parmi les employés qu'indifférence, je m'enf... ichisme...

LOUIS BONNET.

La Question du Gaz et de l'Electricité

Le Conseil municipal de Cahors a décidé dans sa séance du 19 novembre :

1° de nommer une Commission chargée de contrôler l'établissement du prix du gaz ;

2° d'approuver l'augmentation des tarifs de l'énergie électrique.

Le régime du gaz est fixé par une convention provisoire dont les termes n'ont été communiqués ni aux contribuables ni aux consommateurs.

La seule chose que nous sachions, c'est que ce provisoire dure.

Le régime de l'électricité consiste en une majoration des tarifs de l'énergie électrique dont les prix se trouvent portés à 1 fr. 30 le kwt. pour l'éclairage, 0 fr. 80 pour la force motrice.

La Municipalité n'indique pas les motifs de ces relèvements de tarifs ; en revanche, la Compagnie du gaz-électricité nous fixe avec précision dans sa lettre à la Municipalité :

« 5. Les tarifs d'énergie que nous vous indiquons sont des minima « que nous ne pouvons réduire, nous « attirons votre attention sur le fait « que l'intérêt de la ville commande « que ces tarifs soient encore plus « élevés si vous le jugez ainsi, car « leur perceptions par nous à titre « provisionnel contribuera à diminuer la dette que nous doit la « ville. »

En quoi consiste donc cette dette de la ville envers la Compagnie du gaz, et que la Compagnie du gaz entend se faire rembourser par les consommateurs de gaz-électricité ?

Cette dette est-elle constituée par le déficit d'exploitation subi par la Compagnie du gaz au cours de la période extracontractuelle de guerre et qu'elle évalue à 350.000 francs ?

Mais alors c'est le paiement par les consommateurs de l'indemnité, que lui devrait la ville si la juridiction compétente, saisie, confirmait les déclarations de la Compagnie.

La Municipalité affirme qu'elle a rejeté le principe de l'indemnité formulé par la Compagnie !

Mais la Municipalité n'affirme pas que les relèvements des tarifs, gaz-électricité ne comportent aucune majoration correspondant au paiement par les consommateurs de la dette de la Ville !

Et alors qu'importe aux consommateurs de gaz-électricité que la Municipalité ait rejeté le principe de l'indemnité réclamée, si elle autorise la Compagnie à se la faire payer par les consommateurs à la faveur de majorations de tarifs, versées à un compte provisionnel.

Où alors la dette de la ville est d'une autre nature. Elle est constituée par des dépenses municipales qui devraient être inscrites au budget et payée non par les consommateurs mais réparties sur tous les contribuables.

On cette dette de la ville n'existe pas et, dans ce cas, pourquoi la Municipalité ne proteste-t-elle pas contre les affirmations erronées de la Compagnie du gaz et contre ses exigences ?

C'est là tout le problème.

Mais alors il faut reconnaître, en toute bonne foi, que c'est toute la question de l'éclairage public et privé de la ville de Cahors pour le présent et pour le passé qui se pose.

Et nous estimons, tout en voulant sauvegarder les solutions d'avenir, qu'il convient de ne rien laisser sacrifier de nos droits pour le passé et pour le présent.

Car il serait dangereux de gager les avantages budgétaires de la ville par des sacrifices disproportionnés avec ces avantages et imposés aux consommateurs sous forme de tarifications exagérées, établies sans contrôle.

C'est le point à formuler des critiques et des attaques, c'est, dans la plénitude des droits républicains, participer loyalement à l'administration de la chose publique.

C'est le droit et le devoir de tous les citoyens.

Paul GARNAL.

Association amicale des anciens élèves du lycée Gambetta

M. le D^r Ausset, président de l'Association prie instamment les parents des Anciens Camarades qui sont morts pour la France de lui envoyer d'urgence, d'ici au 15 décembre, les noms et prénoms de leurs enfants en y ajoutant la date et le lieu de leur sacrifice. La même prière s'adresse à tous ceux qui, à défaut de parents, connaîtraient un ancien élève mort pour le pays.

Le monument projeté à leur mémoire doit porter, gravés dans la pierre, tous ces noms, et l'Association serait désolée d'en avoir oublié un seul.

Or, nos renseignements, malgré nos demandes faites à plusieurs reprises ne sont pas complets.

Le président espère que son appel sera mieux entendu cette fois par tous les intéressés à cet hommage nécessaire de reconnaissance et de fidélité amitié.

Prière d'adresser les réponses à M. le D^r Ausset ou à M. Paumés, Professeur au Lycée.

Nos compatriotes à Paris

La prochaine matinée concert-bal des Cadets du Quercy est fixée au di-

manche 4 décembre à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

L'Assemblée générale aura lieu aussitôt après le concert.

Le Secrétaire général,
A. BLADINIÈRES.

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos compatriotes l'union de M. Janot, Secrétaire général de l'Amicale de Figeac, avec Mme Vve Barbier, l'industrielle bien connue.

Le mariage a eu lieu le 26 novembre, en l'église St-Laurent, dans la plus stricte intimité.

Les témoins étaient, pour M. Janot: M. Bécays, ancien député, et M. Mazet, ingénieur; pour la mariée: M. Bonini, ingénieur, et Mlle Blanche Estival. Le déjeuner a été servi par M. Amagat, 159, boulevard Montparnasse.

Tous nos vœux et félicitations aux nouveaux époux.

La Ste-Cécile

Nos brillantes sociétés musicales, La Diane et L'Avenir Cadurciens, ont fêté dignement, dimanche dernier, la Ste-Cécile.

L'après-midi, un charmant concert a été donné sur les Allées Fénelon, qui a remporté un succès pleinement justifié. Nos compatriotes, qui se pressaient autour du kiosque, ont témoigné, par leurs chaleureux applaudissements, de leur satisfaction aux habiles artistes que dirigeait, avec sa maîtrise habituelle, leur sympathique chef, M. Rivière.

A l'issue du Concert, l'experte phalange a défilé à travers la ville, réveillant, par ses notes à la fois entraînantes et joyeuses, les vieilles pierres somnolentes de notre pittoresque Cahors. Et, tout au long du parcours, les nombreux promeneurs n'ont point épargné leurs encouragements.

Enfin, à 18 h. 30, le Conseil d'administration et tous les membres exécutants, les jeunes et les aînés, des deux Sociétés, se trouvaient réunis dans les salons, artistiquement aménagés, de l'hôtel de l'Europe. Cordialement invités à ce banquet, les représentants de la presse locale et régionale, avaient tenu à témoigner, par leur présence, tout l'intérêt qu'ils portent et toute l'estime qu'ils éprouvent pour La Diane et L'Avenir Cadurciens.

Nous évoquerons pas le détail du menu, qui fut, en tous points, parfait. Le réputé Vatel, M. Monestier, s'était surpassé pour la circonstance.

A l'heure des toasts, M. Oriac, le sympathique président, se lève. Les premières paroles sont pour saluer avec émotion la mémoire de celui qui fut, durant de longues années, le vice-président, entouré d'affectueuse estime, M. Antonin Dulac. Puis M. Oriac évoque le concours, donné sans compter, par les deux Sociétés, à toutes les réjouissances publiques, à toutes les cérémonies patriotiques, à toutes les initiatives généreuses.

Aussi bien, l'Avenir est-il appelé désormais à jouer un rôle plus important encore, puisque notre ville n'aura plus la possibilité d'entendre de musique militaire.

Une formidable ovation accueille les dernières paroles du sympathique président.

M. Gayet, le nouveau vice-président, prend à son tour la parole, au nom de la Municipalité de Cahors et en son nom personnel. Porte-parole de la première, il assure les deux Sociétés de son appui le plus large. Personnellement, il s'efforcera de ne pas se montrer trop indigne de l'honneur qui lui a été fait. M. Gayet obtient également le plus vif succès auprès de son bienveillant auditoire.

Au nom de la presse, M. Darolle, du Journal du Lot, remercie pour l'aimable invitation qui lui a permis, ainsi qu'à ses confrères, d'assister à cette soirée pleine du plus bel entrain. Il est heureux de pouvoir assurer aux deux Sociétés qu'à l'avenir les sympathies et le concours de la presse, loin de s'affaiblir, ne feront que s'accroître.

Des chansons et des monologues, présentés avec art, ont terminé cette réunion où la plus grande cordialité n'a cessé de régner.

Nous renouvelons nos vœux les plus chaleureux à la Diane et à l'Avenir.

M. D.

La mission américaine contre la tuberculose

Longtemps avant la guerre, ce grand fléau de la tuberculose avait été dénoncé. Depuis il s'est encore développé, et dans de telles proportions, que ce serait un crime envers le pays de ne pas engager la lutte la plus acharnée contre lui.

Les batailles ont moissonné, hélas ! l'élite de notre jeunesse; jamais semblables hécatombes n'ont ensanglanté le sol de la Patrie. Mais nous pouvons et nous devons nous demander, avec anxiété et épouvante, ce qui restera de notre belle race française si on laisse la tuberculose vicier les éléments qui ont échappé au combat.

Que notre sollicitude aille donc, tout d'abord, à ces malheureux qui agonisent sans soins dans leurs familles et qui sèment la contagion autour d'eux.

Par pitié pour eux, dans l'intérêt de ceux qui les entourent, il faut les connaître, les soigner, et les mettre dans l'impossibilité de nuire.

Toute vie humaine sauvée est un gain pour la communauté; qu'on ne l'oublie pas.

Voilà les belles et généreuses pensées que la Mission Américaine vient développer chez nous.

Avons-nous besoin d'ajouter que notre plus dévoué concours est acquis à une telle initiative.

Ses succès — et pour cause — ne se comptent plus, en France.

Partout les efforts des pouvoirs Publics bien intentionnés et les initiatives privées, sont arrivés à organiser efficacement la lutte contre le terrible fléau, par la création de dispensaires anti-tuberculeux, d'infirmières visiteuses etc., etc.

Très important. — De fort intéressantes conférences nous expliquant tout ce qu'il faut savoir sur ces graves questions nous seront données au Théâtre Municipal, le mardi 29 novembre à 20 h. 30, sur la Tuberculose, par M. Charles Fuster, sous la présidence de M. Brizard, Préfet du Lot, entouré de toutes les personnalités civiles, militaires et religieuses; et jeudi, 1^{er} décembre, également sur l'hygiène au Foyer et l'enfance, par Mlle Suzanne Villain, sous la présidence de M. le Maire de Cahors.

L'Association professionnelle de musique en chambre se fera entendre au cours de ces deux soirées.

Ces deux conférences qui seront suivies de cinéma sont entièrement libres et gratuites; il y sera distribué gratuitement de nombreuses brochures sur le terrible fléau. La salle sera chauffée.

Syndicat des meuniers à façon
Dimanche, à 2 heures de l'après-midi, les membres du Syndicat de protection de la petite meunerie à façon du Lot se sont réunis au café de Bordeaux, au nombre de 60 environ.

Le bureau du Syndicat a été constitué ainsi:
Président: M. Delmas, meunier à St-Cirq-Lapopie; Secrétaire: M. Vaisié, meunier à St-Martin-de-Vers; Trésorier: M. Delon, meunier à Cabrerets.

Une commission de contrôle a été nommée. Ont été élus:
MM. Francoual, de Marcihac, Malgloire, d'Arcambal et Rossignol, de Labastide-Murat.

Les membres du Syndicat ont voté un ordre du jour demandant la suppression du chiffre d'affaires.

Pendant la guerre, le service du ravitaillement, le bureau permanent a interdit aux petits meuniers à façon de fabriquer de la farine.

Les petits meuniers exclus du commerce pendant la guerre, ne comprennent pas qu'ils soient traités aujourd'hui en commerçants.

Terrible accident

Samedi soir, un facteur de Sauzet était allé à Villesèque pour faire la distribution des bulletins de vote des candidats à l'élection du Conseil général du canton de Luzech.

Au retour, le malheureux facteur qui était à bicyclette alla buter contre une charrette qui arrivait en sens contraire.

Le choc fut terrible, le facteur tomba sous la charrette dont les

roues lui passèrent sur la tête.

Un autre facteur qui revenait de Villesèque trouva le cadavre de son collègue sur la route.

Il fut avertir les habitants d'une ferme voisine.

La bicyclette du facteur tué ni la charrette contre laquelle il buta n'avaient de lanterne.

La charrette appartient à M. Labouygues, propriétaire.

CHRONIQUE SPORTIVE AVIRON CADURCIEN

A la veille des championnats, l'A. C. s'est réservé une belle rencontre avec le Club Athlétique Briviste.

Ce match important se déroulera dimanche prochain 4 décembre, au Stade Lucien Desprat, dont l'aménagement commence aujourd'hui même et sera activé de façon à être terminé dans la première quinzaine de décembre.

Le coup d'envoi sera donné à 2 heures précises.

Dimanche dernier, un sérieux entraînement des équipes I, II, III et des vétérans a eu lieu avec le concours de la Quercynoise et de l'Ecole Normale. Quatre mi-temps ont été fournies par les divers quinze et on a pu apprécier les très sérieux progrès réalisés par tous les joueurs.

Demain mercredi à 8 h. 1/2, entraînement en salle, MM. les membres de la Commission de Rugby sont instamment priés de s'y rendre.

Une excellente idée au sujet de l'entraînement en salle, a été soumise à la Commission. Elle va être examinée et très probablement suivie.

La générosité Cadurcienne à l'égard de l'Aviron continue. Le succès de notre souscription dépasse toute espérance. Merci à tous les amis qui ont bien voulu nous témoigner leurs sympathiques encouragements.

Le Comité.

Qui les a trouvés ?

Il a été perdu dimanche, en ville, une somme de 300 francs appartenant à un brave jeune homme pour qui cette perte est très sensible.

Il est à souhaiter que la personne qui a trouvé cette somme ne tardera pas à la rapporter au bureau de police.

Brûlure accidentelle

M. Joseph Lagarrigue, mécanicien, âgé de 27 ans, remorquant un camion automobile tombé en panne. Le moteur ayant chauffé, il voulut déboucher le radiateur et fut atteint par un jet d'eau bouillante.

M. Lagarrigue fut brûlé à l'avant-bras gauche et ses blessures nécessiteront un repos complet d'une quinzaine de jours.

Tombé d'une échelle

Un mécanicien de la gare de Cahors, M. Germain Poulchet, 27 ans, était monté sur une échelle pour atteindre l'arrière d'une machine, lorsqu'il glissa et tomba sur le sol, se faisant dans sa chute de sérieuses contusions à l'épaule droite.

Accident du travail

En mettant en marche une voiture automobile, M. Eugène Dégan, 30 ans, mécanicien au garage Marmiesse, a été atteint par un retour de manivelle, qui lui a fait de fortes contusions au bras droit.

Cet accident entraînera une incapacité de travail de 8 jours.

Vol

Le Parquet a été saisi, par un propriétaire de Vaylats, d'une plainte en vol, contre le nommé Peyronie, actuellement détenu à la prison de Montauban pour vol.

À la suite d'une enquête, il semble bien résulter que les soupçons contre Peyronie sont fondés.

APOLLO-CINEMA-FAMILIA

JEUDI, SAMEDI et DIMANCHE matinée. Présentation de

CHARITE

Nouvelle version d'Intolérance, la merveilleuse production cinématographique dont on se rappelle l'énorme succès récent dans le monde entier

MATHIAS SANDORF

CHARLOT, marquis

Comique

AVIS IMPORTANT. — Jeudi soir seulement, la Nouvelle Direction offrira gracieusement, à chacun de ses clients, une photographie des plus grandes Vedettes de l'Ecran.

— Il faut qu'elle travaille.

— Depuis la condamnation, elle ne trouve plus à se placer. Une voleuse ! L'avocat plaïda les circonstances atténuantes :

— Elle a volé par étourderie, par coquetterie, par vanité. Elle n'est pas mauvaise. A son âge, on se corrige. De quoi vit-elle ?

— Et de quoi voulez-vous qu'elle vive ? Des hommes, pardi.

— Comment le sais-tu ?

— Les premiers temps, j'avais envoyé un mandat, un petit, pour l'aider. Elle me l'a renvoyé avec un autre, un gros, que j'ai brûlé.

— Que tu as brûlé ?

— Oui, monsieur François, l'argent de la honte.

Et la colère redressa brusquement la paysanne qui apparut en pleine lumière, menaçante et la main tendue, comme pour accuser le destin :

— Je ne sais pas comment je l'ai faite. Dans notre famille, il n'y avait que des braves gens. Maintenant j'ai vergogne.

— Ce n'est pas ta faute, Pierrette. Elle secoua la tête avec certitude :

— C'est toujours la faute de la famille, vous le savez bien. C'est vous qui l'avez dit.

— Moi ?

— Oui, devant moi, à Julienne, avant la condamnation. Elle m'inquiétait déjà. Alors, je vous l'avais amenée un jour.

— Je me souviens. Et que lui ai-je dit ?

— Que lorsqu'on avait la chance

UN MENAGE HEUREUX

Monsieur, Madame et Bébé se portent bien: ils boivent de l'eau Saint-Martial.

Principaux dépôts: Pharmacies ORLIAC, à Cahors, MEULET, à Gourdon, LAGARD, à Salvac, GINJEST, à St-Céré, BÉLLE, à Martel, POUJADE, à Luzech, LANDES, à Gramat, BÉDÈNE-MARCEL, à Souillac, et chez M. A. DELPUECH, à Figeac.

THEATRE DE CAHORS

Vendredi 2 décembre, nous allons avoir au Théâtre Municipal une représentation de Gala, avec le désoyantal vaudeville,

L'école des Belles Mères et la Petite Amie

Luzech

La lutte contre la tuberculose. — Français, 200.000 des nôtres sont fauchés chaque année par ce terrible fléau, c'est pourquoi la Mission Américaine Rockefeller, continuant dans le département sa vaste campagne d'éducation populaire, donnera à Luzech une grande conférence sur la Tuberculose et l'Hygiène du Foyer, le mercredi 30 novembre, à 8 heures du soir, dans la salle de la Mairie.

Ces deux très importants sujets seront traités par M. Charles Fuster et Mlle Villain.

St-Cyprien

Obsèques. — Vendredi 25 novembre, ont eu lieu les obsèques de Alfred Solacroup, chasseur à la 1^{re} Cie du 12^e Bataillon.

Les enfants des écoles, le Conseil municipal et les démoobilisés avaient tenu, par leur présence, à apporter l'hommage de leur pieuse reconnaissance, à ce brave, décoré de la croix de guerre, tombé glorieusement aux environs de Clary-sur-Somme, le 27 septembre 1916.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal a, dans sa session de novembre: établi la liste de proposition pour la nomination des répartiteurs; délégué M. Honoré Martin, à la commission chargée de procéder à la révision de la liste électorale et MM. Vaysières et Plazan à la commission chargée de juger les réclamations, prononcé une admission au bénéfice de la loi sur l'assistance aux femmes en couches.

Le Conseil s'est également occupé de l'emploi des fonds disponibles pour l'entretien des chemins vicinaux.

Figeac

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 26 courant, le tribunal correctionnel a condamné à 20 jours de prison la nommée Thérèse Grandner, 26 ans, originaire du Puy-de-Dôme, pour vol d'une poule.

Une condamnation à 50 fr. d'amende, 100 fr. de coût du permis et confiscation de l'arme, a été prononcée pour un délit de chasse sans permis.

Football. — Dimanche, sur le terrain de Londeu, le Groupe Sportif Figeacois a battu l'Union Sportive St-Céréenne par 17 points à 3.

Préparation militaire. — Les jeunes gens de la classe 1922 désireux de préparer les épreuves pour l'obtention du C. P. S. M., sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu samedi prochain à 20 h. 30 à la Mairie, sous la présidence de M. le Sous-Préfet, président de la Société de Préparation Militaire.

Cajarc

La foire. — Notre foire s'est ressentie quelque peu des travaux urgents de la terre, aussi le foirail était-il peu garni.

Une baisse générale s'est faite sur le blé, l'avoine, la viande de boucherie et la volaille. On cote :

Halle: Blé, 60 fr. l'hectolitre; avoine, 26 à 28 fr.

Marché: Poules, 2 fr. la livre; poulets, 2 fr. 25; oies grasses, 3 fr.; lapins, 1 fr. 50.

Foirail: Viande de boucherie: veau, de 3 à 3 fr. 50 le kilo; mouton de 2 à 2 fr. 50; cochons gras, de 150 à 160 fr. les 50 kil.

Bœufs d'attelage, de 2.500 à 3.500 fr. la paire; bovillons de 900 à 1.200 fr.; vaches, de 1.800 à 2.500 fr.

Malgré le nombre restreint de visiteurs les affaires ont été assez actives.

Larroque-Toirac

Fête votive. — La fête votive de Larroque-Toirac aura lieu les samedi 3, dimanche 4, lundi 5 et mardi 6 décembre.

Elle sera célébrée avec tout l'éclat accoutumé et le bal aura lieu sous la direction du maestro Alfred Vernet, qui dirigera un brillant orchestre.

Le mardi aura lieu le dîner des gourmets à l'hôtel Vernet.

Qu'on se le dise.

Bétaïlle

Dimanche a eu lieu, à Bétaïlle, l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire des morts pour la Patrie.

La cérémonie, présidée par M. le Préfet du Lot, a été particulièrement émouvante. Si la place nous le permet, nous en rendrons compte dans un prochain numéro.

Concours

Naissance. — Mme et M. Bachié, instituteur viennent d'hériter d'une belle fillette. Tout en le félicitant de l'heureuse naissance, nous offrons nos meilleurs vœux de santé à la maman et au bébé.

Les semailles. — Les semailles touchent à leur fin. Favorisés par l'été de la Saint-Martin qui se prolonge, les propriétaires ont ensemencé dans de bonnes conditions. Tout fait espérer que la germination s'effectuera bien et qu'ils seront largement récompensés de leur dur travail.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 36.

Llyod George à Washington

De Londres: M. Llyod George a tousjours l'intention, affirme-t-on dans les milieux officiels, de se rendre à Washington, aussitôt que la situation politique lui le permettra.

On déclare qu'il a pris les dispositions nécessaires pour pouvoir s'embarquer éventuellement dans les 48 heures, et on lui prête l'intention de partir avant qu'un règlement définitif des questions d'Irlande soit intervenu.

A la conférence

De Washington: On annonce de source autorisée que les difficultés, soulevées par le Japon au sujet de la proposition des grosses unités navales, ont été applanies.

Le Japon accepte la base proposée dès le début par M. Hughes.

On apprend également que le Comité d'Extrême-Orient se réunira, aujourd'hui pour discuter l'évacuation, par les troupes étrangères, de la Chine.

Rathenau à Londres

De Berlin: M. Rathenau est actuellement à Londres. Son voyage est étroitement lié au récent voyage de M. Stinnes, qui n'a parlé jusqu'ici de ses démarches qu'avec le chancelier Wirth et qui se rendra aujourd'hui à la séance de l'Union des Industriels allemands.

Le voyage de M. Rathenau est, en effet, en étroite relation avec le projet d'un emprunt en faveur de l'industrie allemande.

Ce n'est plus un secret, que des personnalités de Londres négocient directement au sujet d'un emprunt qui servirait au paiement des échéances de réparations de janvier et de février.

Enfin, le voyage de M. Rathenau a pour but d'examiner, avec le gouvernement britannique, l'éventualité d'un accord anglo-allemand établi sur le modèle de l'accord de Wiesbaden.

Pour un moratorium à l'Allemagne

De Londres: Le Daily Mail déclare tenir de source bien informée que le gouvernement britannique, ayant pris connaissance du rapport de sir John Bradburn, son représentant à la Commission des Réparations, proposera probablement un moratorium de deux ou trois ans pour le paiement des réparations dues par l'Allemagne.

On espère que cette décision permettra la reprise des affaires avec l'Allemagne, la baisse du mark ayant fermé complètement le marché allemand aux marchandises britanniques.

Naufrage italien

De Brindisi: Le destroyer italien Sentauri s'est perdu dans la tempête au large d'Adalia, sur la côte d'Asie Mineure.

La politique de Lénine

De Riga: Au prochain Congrès Parussé des Soviets, convoqué pour le 20 décembre, Lénine soumettra sa nouvelle politique tant au point de vue économique qu'au point de vue relations étrangères.

La propagande communiste

De Prague: On a arrêté ici le Communiste hongrois Asparia, qui se rendait à Moscou, en qualité de courrier. Il était porteur de toute une série de documents, adressés au Comité exécutif de la III^e internationale.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur ELIE DELPECH et leurs enfants René et Jean remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des témoignages de sympathie à l'occasion du décès de

Mademoiselle Rosalie SALVAGE leur cousine, décédée à Cahors le 26 novembre 1921, dans sa 69^e année, munie des sacrements de l'Eglise.

REMERCIEMENTS

Les familles HENRRAS, DE BÉRIAL, LASSERRE, BORDERIE, AUBERTIN, BOUTON, NOUGARET, ROQUES, BÉSSÉ, RESSIGUIER, SERS, MIQUEL, HENRRAS, de Cabessut, LAYRAC et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Germain HENRRAS
Négociant

REMERCIEMENTS

La famille PAGANEL remercie bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve PAGANEL
Née Marie-Jacquette CAMPAGNE

HERNIES

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle palette à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

EN VOICI D'AILLEURS UNE PREUVE: Monsieur GLASER, 29 octobre 1921. Permettez-moi de vous adresser mes plus vifs remerciements, car grâce à votre merveilleux appareil sans ressort, ma hernie est disparue malgré sa force, et aussi malgré mon âge avancé: 84 ans.

Dans l'espoir d'aider à soulager ceux qui souffrent je vous autorise à publier ma lettre, et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes civilités.

Monsieur N. FESQUET, 5, Bd de la République, à MILLAU (Aveyron).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à: CAHORS, jeudi 1^{er} décembre, Hôtel de l'Europe. VAYRAC, dimanche 4, Hôtel Delmon Germain. CAUSSADE, 5, de 8 h. à 2 h., Hôtel Larroque. GRAMAT, 6, Hôtel de Bordeaux. FUMEL, mardi 13, Hôtel de la Poste. GOURDON, 14, Hôtel de la Botte d'Or. FIGEAC, 15 décembre, Hôtel des Voyageurs.

NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE
Grossesse, Obésité
Matrice, Déplacement des Organes
BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

ON DEMANDE
UNE TRÈS BONNE OUVRIÈRE COUTURIÈRE
chez Madame LAPORTE
6, Place au Marché

SOCIÉTÉ MÉDICO-AGRICOLE
de Leyme
Société en commandite par actions
au capital de 1.257.000 fr.

Il a été procédé le 25 novembre 1921, en l'étude de M^e SOURDRILLE, notaire à Cahors, au quatrième tirage des obligations Emprunt 1889.

La 58^e série est sortie à ce tirage (nos 571 à 580).

Pour tous renseignements au sujet du remboursement, s'adresser à M^e SOURDRILLE.

Le 5^e tirage aura lieu au même lieu le 25 novembre 1922.

Le Directeur: PRADEL.

Représentants demandés
pour la vente de Cafés et Alimentation en 1/2 gros. Bonnes remises. Maison TRAVERS, 23, rue d'Inguville, LE HAVRE.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

PREMIÈRE PARTIE

I

LES VENDANGES